

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 2

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021**

N° 2021/4/18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à 18h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 23 juin 2021.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémie, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SAUMONT Catherine et SAUNIER Clémence.

Procurations :

M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget eau - Mise en place de la télésurveillance sur la commune de La Bâtie Neuve**

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la nécessité d'améliorer la gestion de la ressource en eau potable sur la commune de La Bâtie Neuve.

Pour cela, dans le cadre du schéma directeur d'eau potable, il convient de mettre en place la télésurveillance sur les réservoirs d'eau potable de la commune de La Bâtie Neuve.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de créer une nouvelle opération d'investissement : « opération sous mandat – Télésurveillance » et d'ouvrir les crédits en dépenses et en recettes détaillés dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Création de l'opération sous mandat - Télésurveillance				
Dépenses			Recettes	
Crédits à ouvrir en dépenses				
Sens	Chapitre	Article	Objet	Montants
Dépenses	45	45812	Mise en place de la télésurveillance	45 000,00 €
Crédits à ouvrir en recettes				
Sens	Chapitre	Article	Objet	Montants
Recettes	45	45822	Subvention Agence de l'Eau	22 500,00 €
		45822	Subvention Conseil Départemental	9 000,00 €
		45822	Participation Commune	13 500,00 €

Il est précisé que cette modification n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire du budget eau.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition du président ;
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 01 juillet 2021  
Et de la publication, le 05 juillet 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*